

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

3 PL. PIERRE GOUJON - BP 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX
ACCES MINITEL : 3617 INFOGREFFE
INTERNET: WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

ME CLARENCE KOCH-AVOCAT
12 QUAI GENERAL SARRAIL
69006 LYON 06

V/REF : CMP HOLDING

N/REF : 85 B 230 / 2007-A-2319

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 29/05/2007,

P.V. d'assemblée du 22/12/2006

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

CMP HOLDING
Société par actions simplifiée
ZA DE LUCINGES
01370 TREFFORT CUISLAT

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-2319 le 29/05/2007

R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 333 158 277 (85 B 230)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 29/05/2007,

Le Greffier



CMP HOLDING
Société par Actions Simplifiée au capital de 240 000 euros
Siège social : Z.A. de Lucinges, 01370 TREFFORT CUISIAT
333 158 277 RCS BOURG EN BRESSE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 DECEMBRE 2006**

L'an deux mil six
Et le vendredi vingt deux décembre,
A onze heures,

Les associés de la société CMP HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 4 décembre 2006 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel PIROUX, en sa qualité de Président de la Société.

Les deux associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Est désigné comme secrétaire : Madame Chantal PIROUX.

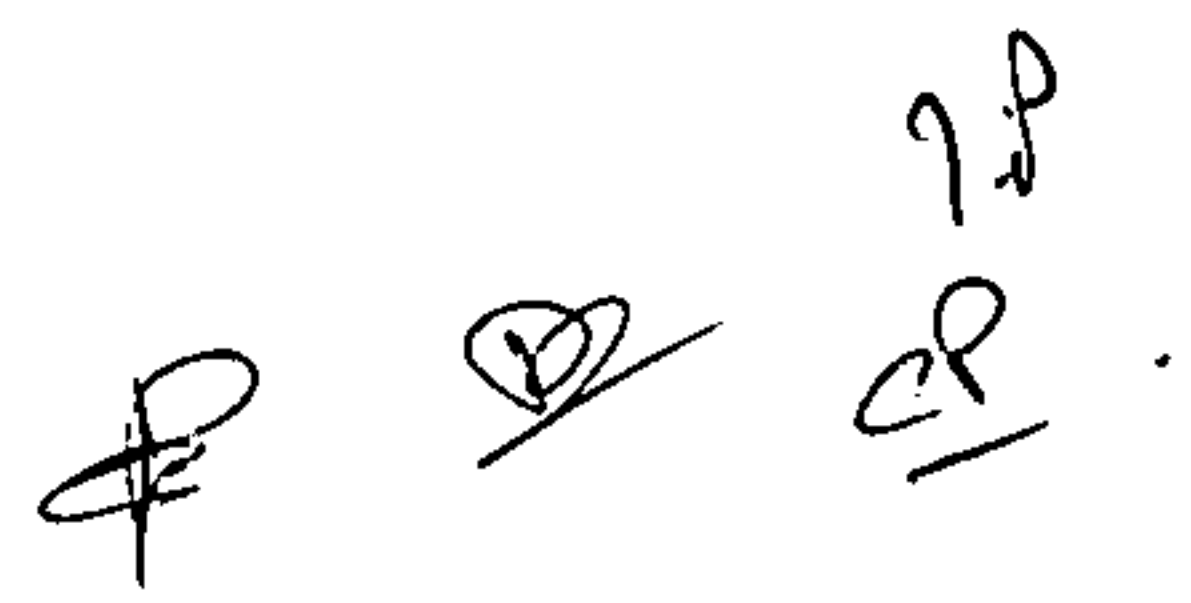
Monsieur Denis BUFFIERE et Monsieur Jean-Claude PERRAUD, Commissaires aux comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent **15000** sur les 15000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins le quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un 2^{ème} Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination de deux Commissaires aux comptes suppléants,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Après un large échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu la lecture du rapport du Président , et prenant acte qu'en raison de la démission de Monsieur Jean-Claude PERRAUD, Commissaire aux comptes titulaire, la société EKYLI représentée par Monsieur Yves BAILLON, Commissaire aux comptes suppléant, a remplacé Monsieur Jean-Claude PERRAUD dans ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 DECEMBRE 2009,

décide conformément à la loi, de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur Bernard BEZAUD.
«Le Jardin suédois » 11, rue Guilloud
69003 LYON

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 DECEMBRE 2006,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Bernard BEZAUD a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

1P
CP

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et prenant acte qu'en raison de la démission de Monsieur Jean LEROUX, 2^{ème} Commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer en qualité de 2^{ème} Commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur Philippe CARVALHO
3, rue Victor Hugo
69270 FONTAINE SUR SAONE

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 DECEMBRE 2009.

Monsieur CARVALLO a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

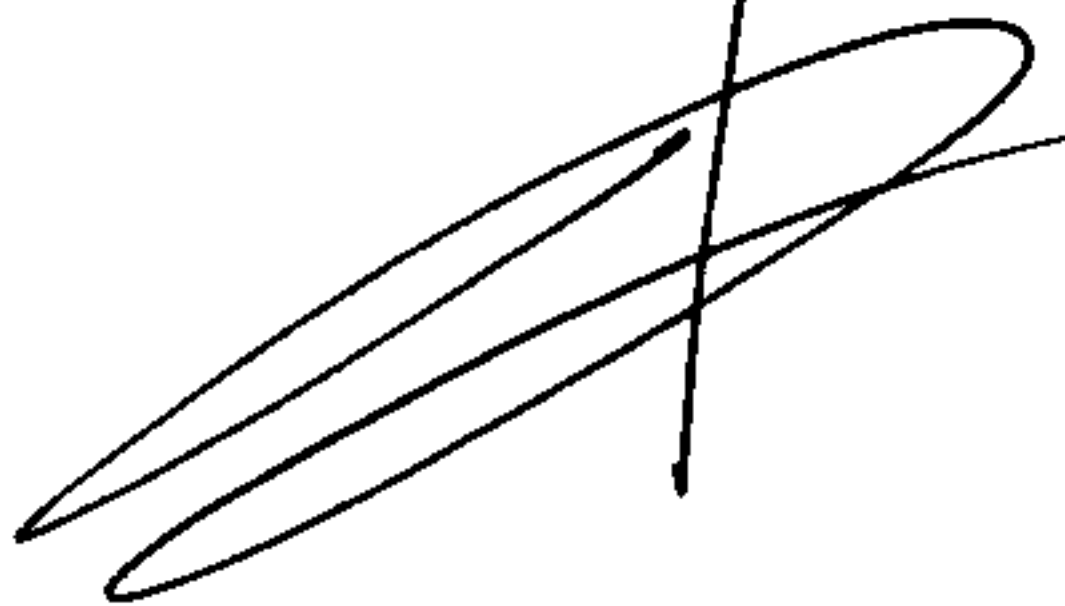
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président
Michel PIROUX

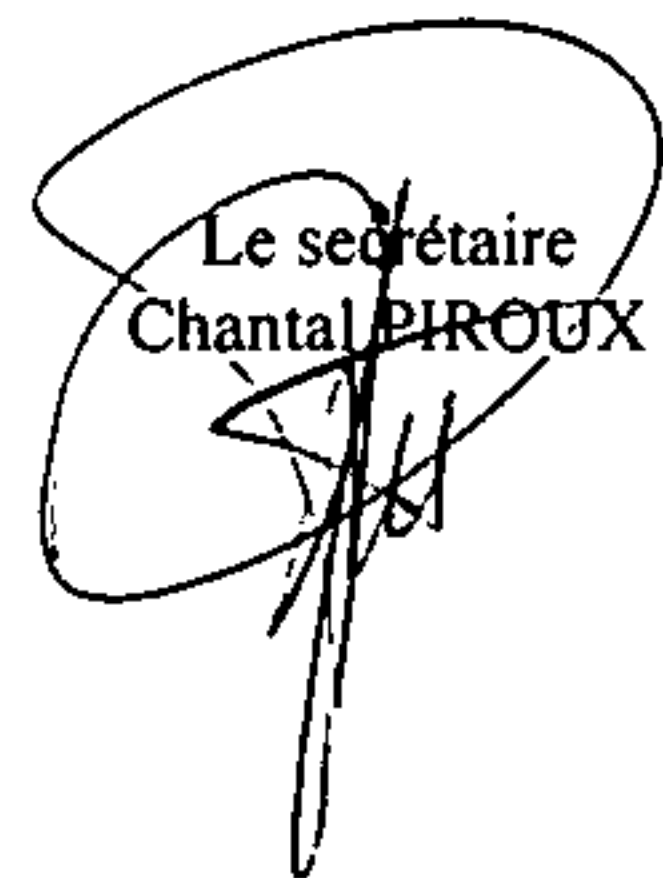


David PIROUX



Les scrutateurs

Le secrétaire
Chantal PIROUX



Cédric PIROUX

